



**Délibération n° 17 / 2018 : affectation de résultats du budget principal**

Mairie de Champis  
07440 CHAMPIS

**BUDGET PRINCIPAL**

Délibération portant affectation des résultats  
N° 17 / 2018

Nombre en exercice	13
Nombre de membres présents	12
Nombre de suffrage exprimés	13
Vote Pour	13
Contre : 0	Abstention : 0
Date de la convocation :	23-mars-18
Séance du	30-mars-18

Le 30 mars 2018 , réuni sous la présidence de Gilbert DEJOURS, Maire de CHAMPIS, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017 dont les résultats, conformément au compte de gestion se présentent comme suit

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent
Résultats reportés	0.00 €	147 003.69 €		102 878.76 €		249 882.45 €
Opérations de l'exercice 2017	351 095.64 €	525 256.49 €	90 633.24 €	76 465.62 €	441 728.88 €	601 722.11 €
Totaux	351 095.64 €	672 260.18 €	90 633.24 €	179 344.38 €	441 728.88 €	851 604.56 €
Résultats de clôture		321 164.54 €		88 711.14 €		409 875.68 €
excédent du CCAS		0.00 €				
<b>RESULTAT</b>		321 164.54 €				

Excédent d'investissement	0.00 €	88 711.14 €
Reste à réaliser	174 423.00 €	0.00 €
TOTAL	174 423.00 €	88 711.14 €
Besoin global de financement en investissement	85 711.86 €	

2° / Considérant les excédents décide d'affecter

85 711.86 €	au compte 1068 investissement
235 452.68 €	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté.
88 711.14 €	au compte 001 excédent d'investissement reporté

3° / Constate les identifiés de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

4° / Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

5° / Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations, Mesdames et Messieurs : Dejours, Vassel, Plagnat, Basset, Bergeron, Vallon, Le Mout, Guerin, Hurlin, Margirier, Ladreyt et Dupin  
Mme CORBIN a donné procuration à Gilbert DEJOURS

Gilbert DEJOURS  
Maire

**Délibération N° 18 / 2018 : approbation du compte administratif 2017 et du compte de gestion du budget annexe du lotissement :**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Gilbert DEJOURS, Maire en exercice, après s'être fait présenter le budget annexe du lotissement de l'exercice 2017 arrête les résultats définitifs :

En l'absence de travaux en 2017, le compte administratif ne fait apparaître ni dépense ni recette pour l'exercice 2017.

Hors de la présence du Maire, le compte administratif qui enregistre les identités de valeurs avec le compte de gestion du comptable public est arrêté par le conseil municipal.

POUR : 11 (DONT 1 PROCURATION) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

**Délibération n° 19 / 2019 : affectation de résultats du budget annexe du lotissement :**

Mairie de Champis  
30 route de la Bâtie de Crussol  
07440 CHAMPIS

Nombre en exercice	13
Nombre de membres présents	12
Nombre de suffrage exprimés	13
Abstention :	0
Vote Pour	13
Vote Contre	0
Date de la convocation :	23/03/2018
Séance du	30/03/2018

**Délibération LOTISSEMENT sur le compte administratif 2017**  
N° 19 / 2018

Le 30 mars 2018 , réuni sous la présidence de Gibert DEJOURS, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Monsieur Gilbert DEJOURS, après s'être faite présenter le budget primitif, supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1°/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent
Résultats reportés	94 016.52 €	0.00 €	10 791.90 €	0.00 €	104 808.42 €	0.00 €
Opérations de l'exercice	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Totaux	94 016.52 €	0.00 €	10 791.90 €	0.00 €	104 808.42 €	0.00 €
Résultat de clôture	-94 016.52 €		-10 791.90 €		-104 808.42 €	
Besoin de financement						
Excédent de financement						
Reste à réaliser			0.00 €	0.00 €		
Besoin de financement						
Excédent de financement des restes à réaliser						
Besoin total de financement						
Excédent total de financement						
			10 791.90 €			
			94 016.52 €			

2° / Considérant les déficit décide d'affecter la somme de

10 791.90 € au compte 001 déficit d'investissement reporté  
94 016.52 € au compte 002 déficit de fonctionnement reporté.

3° / Constate les identifiés de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

4° / Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

5° / Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : Mesdames Vassel, Bergeron, Plagnat, Le Moul et Messieurs Dejourn, Basset, Vallon, Guérin, Hurlin, Margirier, Ladreyt et Dupin  
Mme Corbin a donné procuration à M Dejourn

Gibert DEJOURS  
Maire

**Délibération N° 20 / 2018 vote des taux d'imposition 2018 :**

L'Assemblée délibérante prend connaissance de l'état « 1259 » de la DGFIP notifiant les bases d'imposition, les taux d'imposition des taxes directes locales et du montant du produit fiscal attendu.

Après discussion, le Conseil Municipal observe que l'autofinancement nécessaire aux opérations d'investissement de la commune ne nécessite pas une modification des taux. En conséquence, il décide de confirmer les taux 2017 à savoir :

<b>Taxe d'habitation :</b>	<b>8.20 %</b>
<b>Taxe foncière bâtie :</b>	<b>11.88 %</b>
<b>Taxe foncière non bâtie :</b>	<b>50 %</b>

POUR : 13 (DONT 1 PROCURATION)      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

- **Délibération N° 21 / 2018 subventions aux associations 2018 :**

Après examen par la commission des finances, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer aux associations les subventions suivantes pour l'année 2018 (la règle est un plancher de 100 € par association, une aide supplémentaire est accordée aux associations sportives en fonction du nombre de licenciés « champinois » (20 € par licences)). Le caractère social des associations est aussi pris en compte.

ACCA	100 €	LES BIENHEUREUX DE CHAMPIS	250 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	150 €	EQUINTSENS	100 €
AMICALE LE GRANDE PRE	100 €	FOOT ALBOUSSIÈRE CHAMPIS (25 x 20 €)	500 €
ANCIENS COMBATTANTS	350 €		
APACH	1 500 €	RELAIS ALIMENTAIRE SAINT PERAY	350 €
BOULES	100 €	SOU DES ECOLES ALBOUSSIÈRE CHAMPIS (25 x 52 €)	1 300€
La TRIBU (Festival Pousse Ma Porte)	1 420 €	SOU DES ECOLES ALBOUSSIÈRE CHAMPIS (Voyage Scolaire pour 11 enfants 11 X 104,10 €)	1 145 €
BOXING CLUB (20 € x 10)	200 €	TENNIS CLUB (20 € x 8)	160 €
CALAC	150 €	UCA ALBOUSSIÈRE CHAMPIS	200 €

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

ACCEPTENT la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISENT Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions.

POUR : 12 (DONT 1 PROCURATION) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fabrice Basset ne prend pas part au vote (trésorier de l'association APACH)

- **Délibération N° 22 / 2018 : vote du budget primitif 2018 : budget communal :**

Après avoir exposé les notions de base relatives au budget communal et afin d'avoir une meilleure compréhension des enjeux budgétaires, le Maire présente le budget principal de la commune, les sections s'équilibrent comme suit :

Le budget principal de la commune s'équilibre

En section de fonctionnement pour un montant de

**677 452.68 €**

En section d'investissement pour un montant de **552 045.68 €**

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

**ADOPTENT** à l'unanimité le budget primitif de la commune (voté au niveau des chapitres).

POUR : 13 (DONT 1 PROCURATION) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **Délibération N° 23 / 2018 : vote du budget primitif 2018 : budget annexe lotissement:**

Après avoir exposé les particularités du budget lotissement, le Maire présente le budget annexe lotissement de la commune, les sections s'équilibrent comme suit :

Le budget principal de la commune s'équilibre

En section de fonctionnement pour un montant de **238 816.52 €**

En section d'investissement pour un montant de **120 000.90 €**

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

**ADOPTENT** à l'unanimité le budget primitif annexe lotissement de la commune (voté au niveau des chapitres).

POUR : 13 (DONT 1 PROCURATION) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

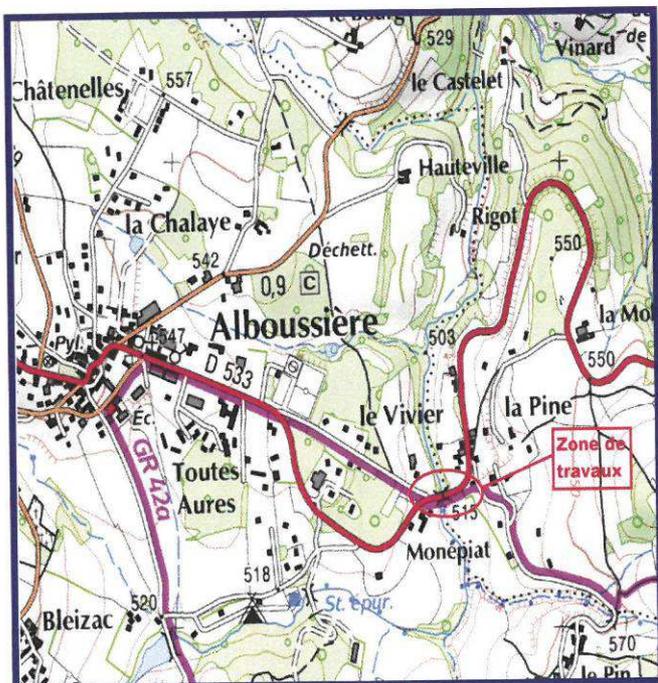
- **Travaux en cours :**

- ❖ **Four à bois :** chantier participatif conduit par Guérolé Vallon, Adjoint en charge des bâtiments. Travaux bien avancés. Un grand merci aux volontaires qui s'activent le vendredi après midi ou le samedi matin pour mener à bien ce projet. Objectif : fin des travaux prévus pour fin mai.



- ❖ **Parking la Bâtie de Crussol :** travaux en cours. Création de 7 places dont une pour les personnes à mobilité réduite
- ❖ **Projet installation panneaux photovoltaïques :** toiture de la mairie et de l'église : L'avis d'appel public à la concurrence a été publié pour la réalisation de 2 centrales de 9 KW raccordées au réseau. Date limitée de réception des offres le 11 mai 2018.

- ❖ **Pont de Monépiat : Elargissement / cheminement piétons :** il est rappelé que la RD 533 sera totalement fermée du 9 au 27 avril 2018.



**DÉVIATION**

**Sens Valence - Le Puy :**

- VL déviés à Le Fringuet par la RD 269 (Champis) et la RD 219
- PL déviés au carrefour de Leyrisse par la RD 14 direction Vernoux

**Sens Lamastre - Valence :**

- VL déviés dans Alboussière par la RD 219 (Champis) et la RD 269 jusqu'à Fringuet
- PL déviés à la sortie de Lamastre par Tournon-sur-Rhône

- **Aménagement du bâtiment du Fringuet :**

Suite à la rencontre du 26 mars avec une douzaine d'artisans et de producteurs du pays de Crussol, il apparaît que l'intérêt pour l'aménagement du bâtiment reste d'actualité. A ce stade de la réflexion pas de projet précis. En conséquence, l'équipe municipale décide de missionner un architecte pour concevoir et imaginer 2 plateaux modulables de 160 m<sup>2</sup> facilement adaptables selon le type d'activité.

- **Régularisation « la Peyratière » :**

Document d'arpentage du 22 décembre 2000 avec échange des parcelles AR 236 et AR 241.

Une demande de renseignements sommaire a été adressée le 3 avril 2018 au bureau des hypothèques de Tournon.

- **Loyers MAM la Souris Verte :**

Compte tenu des éléments communiqués par les assistantes maternelles et au titre de l'aide au démarrage, prolongation jusqu'au 30 juin du dispositif actuel à savoir « titrage » mensuel des charges à hauteur de 70 €.

- **Mémoire des anciens :**

A l'initiative de Solange Bergeron, une rencontre avec des anciens de la commune a eu lieu le jeudi 22 mars afin de collecter des histoires, des témoignages sur le Champis d'autrefois. Des paroles précieuses à conserver et à enregistrer qui font parti du patrimoine communal.

- **Conseil d'école du 23 mars :**

Prévision pour la prochaine rentrée scolaire : 170 enfants.

Confirmation de la fermeture de la 8 ème classe avec pour conséquence l'impossibilité d'inscrire les enfants de moins de 3 ans. Une petite dizaine d'enfants sont concernés.

Les effectifs des classes devraient se situer en moyenne autour de 24 élèves.

Demande renouvelée des parents d'élèves pour la réfection de la cour des maternelles.

Modification pour la rentrée de septembre des points d'accès des élèves dans les bâtiments scolaires.

- **Affaire VACHER : 1880 / 1897 :**

La France est terrorisée « le tueur de bergers » aurait commis une centaine de crimes abominables dans tout le sud du pays. Il en reconnaîtra 12. C'est à Champis – au bois des Pelleries- lors d'une tentative de viol qu'il sera arrêté. Une compagnie de théâtre professionnelle propose son spectacle créé en 2015. Elle pourrait se produire à Champis le 18 Juillet (Au Temple ?). Tarifs d'entrée de 15 €. Réflexion du conseil municipal pour une décision au prochain conseil municipal du 27 avril.

- **Bilan festival Pousse Ma Porte :**

- Volonté de préparer une seconde édition compte tenu du bilan positif de cette manifestation tant en terme de fréquentation que des retombées médiatiques. A souligner l'engagement de la TRIBU qui devrait largement contribuer à l'organisation 2018 / 2019.
- Volonté partagée de mieux associer l'ensemble des élus de chaque commune du Pays de Crussol en leur proposant un point de rencontre pour leur présenter le bilan et convenir d'un partenariat pour la nouvelle édition.



- **Chasse aux œufs :**

A l'initiative de l'UCA (Union des commerçants et artisans d'Alboussière Champis) près d'une centaine d'enfants ont participé le dimanche 25 mars à la chasse aux œufs. A partir de 10 heures et après une collation la chasse aux 360 œufs dissimulés sur le circuit des mégalithes (environ 2

km) était ouverte. Beau succès. Un grand merci aux organisateurs et à l'ensemble des commerçants.

- **27 avril : visite de Michèle VICTORY : Députée de l'Ardèche :**

Désormais, Députée de l'Ardèche, Michèle VICTORY qui a succédé à Olivier DUSSOPT sera présente à la mairie de Champis pour échanger sur les projets communaux.

- **4 juin : 70 ème édition du Critérium du Dauphiné :**

Lundi 4 juin première étape du critérium longue de 180 km. Après le départ de Valence direction Saint Agrève pour une arrivée dans la Loire à Saint Just Saint Rambert. Passage prévu vers 12 h 20 à Alboussière.

- **Circuits mégalithiques de CHAMPIS :**

L'ouvrage de Bertrand LE TOURNEAU sur le patrimoine mégalithique celtique de Champis est en cours d'édition. Accord de principe pour une acquisition d'une vingtaine de livres (au prix de 18 € ) qui seront remis tant aux services qu'aux élus de la Région et du Département déjà sollicités pour participer au financement du circuit mégalithique.

- **Circuits d'interprétation mégalithiques :**

Lundi 9 avril à 10 heures, départ de la mairie pour reconnaître et valider le projet de circuit et lister les aménagements et équipements indispensables.

Prochaine séance du conseil municipal :

Le vendredi 27 avril 2018 à 20 heures salle du conseil à Champis

La séance est levée à 00 h 00

Le Secrétaire de Séance

Monsieur Alain LADREYT

---

Les Membres du Conseil Municipal